

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 17 février 2015

Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par lettre en date du 6 février 2015.

Présents (14 / 20) : membres de l'administration : M. Malara, M. Lassaux, M. Alfonsi, M. Rocque, Mme Michel ; représentants des personnels : Mme Couloubaly, Mme Maciré, M. Perpoil, M. Petitgenet, M. Gandega ; représentants des parents d'élèves : M. Bourdillat, M. Mohamed ; représentants des élèves : Mle Al Nabahni ; le conseiller consulaire : M. Sylla.

Votants : 13 / 15

Absents : M. Hamady, M. Sy, M. Cristini, Mme Panico (excusée), M. Pichot.

Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 18h.

Désignation d'un secrétaire de séance

Selon ce qui a été validé lors de la réunion du 1^{er} conseil d'établissement, le secrétariat de séance est assuré par Mle Rim AL NABHANI, représentant des élèves. Le suivant le sera par les parents d'élèves et le 4^{ème} par les enseignants.

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du conseil d'établissement du 13 novembre 2014.
2. Présentation du compte financier 2014.
3. Information sur les mouvements de personnel à la rentrée 2015.
4. Calendrier prévisionnel du 3^{ème} trimestre 2014/2015.
5. Projet de calendrier scolaire 2015/2016.
6. Information sur les travaux.
7. Récupération du jour férié de l'Hégire.
8. Compte-rendu du conseil d'école du 16 février 2015.
9. Compte-rendu du CVL du 4 février 2015.
10. Questions diverses.

Secrétaire de Séance

Président

Rim AL NABHANI

Bruno LASSAUX

1) Approbation du P.V. du C.E. du 13 novembre 2014

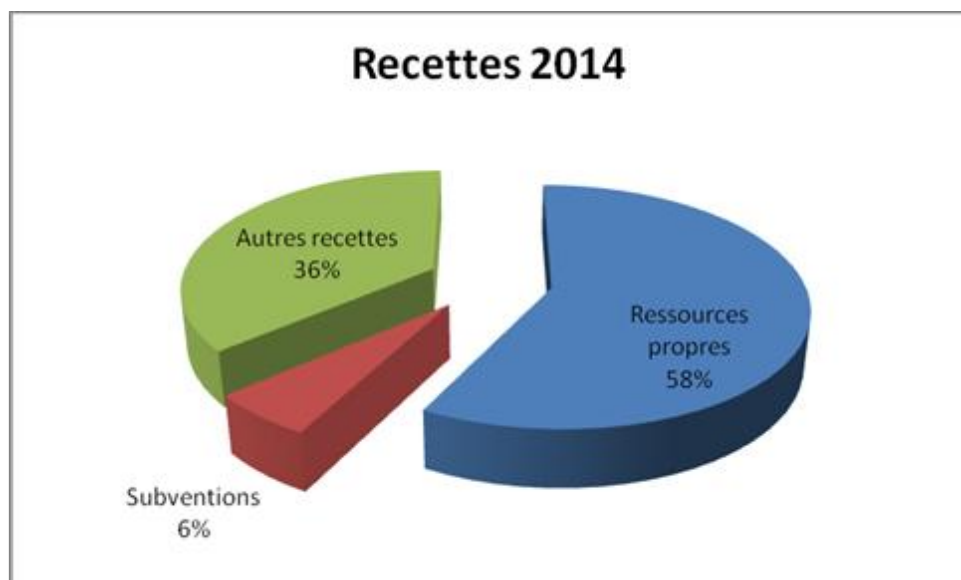
Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : 13 pour.

2) Présentation du compte financier 2014

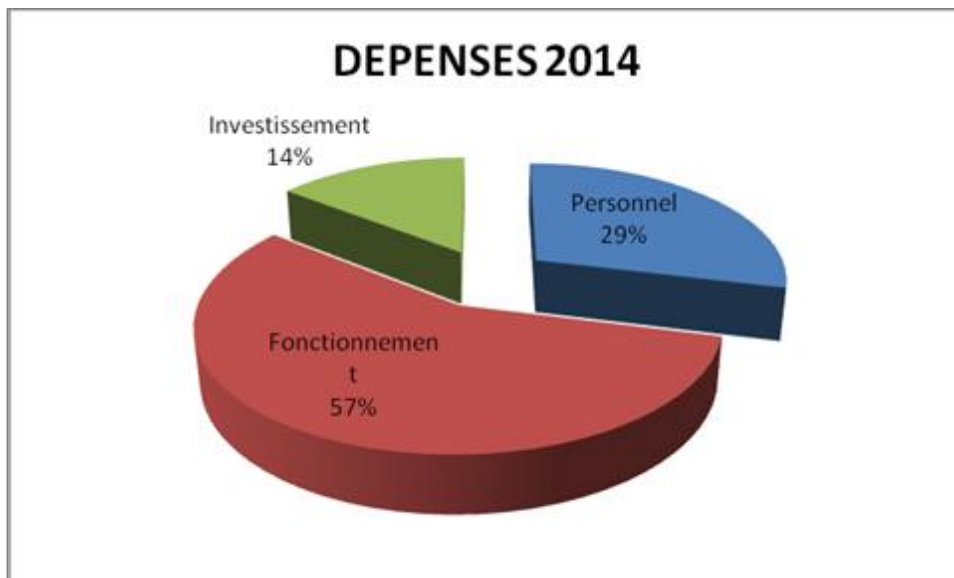
M. le Proviseur cède la parole à M. Rocque pour la présentation du compte financier. Les documents projetés ont été transmis aux membres du conseil le 10 février 2015. Les points suivants sont abordés : les recettes, les dépenses, le résultat de l'exercice qui s'élève à 442 641 270,14 MRO, la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement représentant 303 jours de fonctionnement du lycée, la trésorerie et les créances.

RECETTES	
1 ^{ère} section : FONCTIONNEMENT	1 735 671 088,17
2 ^{ème} section : OPERATIONS EN CAPITAL	52 500
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 735 723 588,17



Des échanges d'ordre technique interviennent durant cette présentation. M. Bourdillat s'étonne notamment de l'importance des rémunérations des contrats locaux. M. Perpoil réitère, au nom de la fédération syndicale qu'il représente au CE, son désaccord relatif à la contribution de 6% sur les droits de scolarité.

DEPENSES	
1 ^{ère} section : FONCTIONNEMENT DU SERVICE GENERAL	1 293 029 817,53
2 ^{ème} section : OPERATIONS EN CAPITAL	218 509 878,77
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 511 539 696,30



Les membres du conseil remercient M. Rocque pour la qualité de son intervention et des documents présentés.

3) Mouvement des personnels

M. le Proviseur présente les mouvements de personnels prévus à la rentrée 2015, mouvements de faible ampleur comparativement aux années précédentes (voir tableau ci-dessous). En effet un seul poste est vacant, celui du professeur d'arabe du 1^{er} degré, démissionnaire pour des raisons de santé. Les autres postes sont susceptibles d'être vacants.

L'inconnue se situe au niveau de la structure du premier degré à la rentrée 2015. Il était prévu initialement la création de 3 nouvelles divisions : 1 PS, 1 GS et 1 CP. Le conseil précédent avait demandé la création de 3 postes de résidents de professeurs des écoles. Au regard du contexte actuel, il est peu probable qu'une telle demande puisse aboutir. De la même façon, l'établissement est soumis à un plafond d'emploi qui limitera les possibilités de recrutement de postes en contrat local. Il est dès lors plus raisonnable de tabler sur l'ouverture de 2 divisions supplémentaires eu égard également à la tournure des travaux (cf. ci-dessous). Nous ne savons donc pas à l'heure actuelle quelle sera la réalité des recrutements. M. Lassaux se rendra à l'AEFE durant les vacances d'hiver pour discuter de ces questions avec le service immobilier et le service du budget.

RECRUTES LOCAUX

- 1 professeur d'arabe (1^{er} degré)
- 1 professeur d'histoire-géographie
- 1 professeur d'anglais (1^{er} degré)
- Création de 1 ou 2 poste de PE ?

RESIDENTS

- 1 professeur des écoles
- 1 professeur d'EPS
- 1 professeur d'histoire-géographie
- Création de 1 ou 2 postes de PE ?

Monsieur le Proviseur précise qu'il réitérera sa demande de création de poste de résident conformément à la demande du mois d'octobre, à savoir la création de 3 postes de professeur des écoles, demande qui sera soumise au prochain CTP de l'Agence.

4) Calendrier prévisionnel du 3^{ème} trimestre

Le document suivant est présenté aux membres du conseil, puis commenté.

Conseils de classe

- Conseils de classes du 2^{ème} trimestre du 11 au 23 mars
- Restitution des livrets scolaires du 1^{er} au 3 avril

Activités culturelles

- Semaine de la citoyenneté du 16 au 20 février
- LFTM Talent Show

Orientation

- Stages des élèves de 3^{ème} du 23 au 27 mars
- Stages des élèves de 1^{ère} ES du 20 au 24 avril

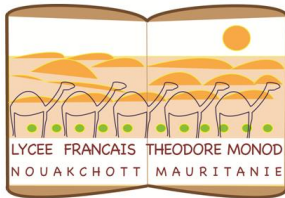
Examens

- Bac blanc durant la semaine du 16 au 20 février
- Brevet blanc les 19 et 20 mars
- Restitution des TPE les 30 et 31 mars
- Oral d'histoire des arts le mardi 26 mai
- Ecrits du baccalauréat du 8 au 12 juin
- DNB du 15 au 17 juin

Personnels

- CCPLA le 12 mars

M. le Proviseur informe le conseil que nous devrions être rattachés à l'académie de Bordeaux pour la session 2016 des examens, ce qui facilitera grandement leur organisation.



5) Calendrier scolaire 2015-2016

M. le Proviseur rappelle les contraintes dans l'élaboration du calendrier scolaire liées au à la réglementation (MEN et AEFÉ), l'organisation du temps scolaire et le service des enseignants. La marge de manœuvre est limitée, le calendrier devant être de surcroît dans ses grandes lignes commun à tous les établissements de la zone, notamment en raison des impératifs liés à la formation continue des personnels.

Il projette le calendrier qui a été discuté préalablement en conseil d'école.

- 36 semaines en 5 périodes de 7 semaines séparées par 4 périodes de vacances de 2 semaines.
- 931 heures de cours pour les élèves du primaire (26h par semaine).
- Une pré-rentrée prévue le 1^{er} septembre 2015, la rentrée des élèves le jour suivant et les vacances d'été le 3 juillet 2016.
- 5 jours fériés sont proposés : l'Aïd el Adha, l'Hégire, l'armistice du 11 novembre, le lundi de Pâques et lundi de Pentecôte, avec un équilibre entre les fêtes musulmanes et chrétiennes.

1^{ère} période du mardi 1^{er} septembre au vendredi 16 octobre 2015

- ⊙ *Vacances de la Toussaint du vendredi 16 octobre après les cours au dimanche 1^{er} novembre 2015*

2^{ème} période du lundi 2 novembre au vendredi 18 décembre 2015

- ⊙ *Vacances de Noël du vendredi 19 décembre 2015 après les cours au dimanche 3 janvier 2016*

3^{ème} période du lundi 4 janvier au vendredi 19 février 2016

- ⊙ *Vacances d'hiver du vendredi 19 février après les cours au dimanche 6 mars 2016*

4^{ème} période du lundi 7 mars au vendredi 22 avril 2016

- ⊙ *Vacances de printemps du vendredi 22 avril après les cours au dimanche 8 mai 2016*

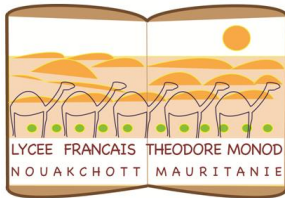
5^{ème} période du lundi 9 mai au vendredi 1^{er} juillet 2016

Jours fériés : 24 septembre 2015 : Tabaski 28 mars 2016 : lundi de Pâques
 14 octobre 2015 : Hégire 16 mai 2016 : lundi de Pentecôte
 11 novembre 2015 : armistice

Toutes les contraintes étant respectées, ce calendrier sera ensuite soumis à l'IEN en résidence, puis à l'AEFE pour validation.

M. Perpoil souligne l'importance d'informer les parents sur le caractère mobile des fêtes musulmanes. Par la suite M. Bourdillat s'interroge sur la fête de Maouloud. Il souhaiterait savoir si elle est prévue pour un Lundi ce jour sera-t-il férié, question à laquelle M.Perpoil répond que l'établissement a toujours décidé de fermer, le cas échéant, sur instructions de l'ambassade.

Enfin, Mme Michel précise que le calendrier a été validé par le conseil d'école.



Aucune autre remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

6) Information sur les travaux

Les travaux sont toujours actuellement en stand-by. Suite à la défaillance de l'entreprise Palm, il faut clôturer le marché avant d'entreprendre la reprise des travaux qui devra passer par une procédure d'appel d'offres. Les procédures sont en cours mais se heurtent à un certain nombre de difficultés : engagement d'une action contentieuse et la difficulté à récupérer la caution bancaire. Cependant des contacts ont été pris avec des entreprises susceptibles le moment venu de reprendre les travaux. Le dossier devrait pouvoir avancer dans les prochaines semaines.

Il a été décidé par ailleurs d'extraire du marché global les travaux des installations énergétiques (TGBT, poste de transformation, groupe électrogène...) qui devraient permettre un meilleur fonctionnement de nos installations. Ces travaux devraient pouvoir être effectués avant la rentrée 2015, la procédure d'appel d'offres venant d'être lancée.

Enfin en fonction des décisions qui seront prises concernant l'ouverture de nouvelles classes à la rentrée 2015, de nouvelles salles seront installées. Plutôt que de mener des travaux dans le futur CDI, ce qui avait été précédemment annoncé, la solution de bâtiments provisoires de qualité est privilégiée. De nouvelles salles seraient installées dans le prolongement des actuelles salles de CM2, ce qui permettrait de créer un pôle « CM » et de pouvoir bénéficier d'un espace de récréation. Des réponses concrètes devraient être données fin mars.

M.Mohamed, parent d'élève, souhaite savoir si un audit technique relative aux travaux de construction du nouvel établissement a été fait. M. Le proviseur répond que pour l'instant.

M.Petigenet s'interroge sur l'installation du nouveau groupe électrogène. M. Le proviseur informe qu'il est prévu de faire des travaux pour améliorer la situation existante et que le nouveau groupe devrait être installé pour la rentrée 2015/2016.

M. Perpoil signale les problèmes d'acoustique dans les salles du lycée et les conditions de travail dans les salles préfabriquées sont débattues. Cette question a été abordée lors de la dernière mission immobilière avec l'architecte en charge des travaux et Pierre Labadie de l'AEFE.

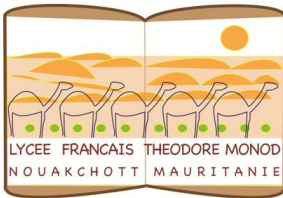
7) Récupération du jour férié de l'Hégire

Il avait été prévu dans le calendrier 2014 / 2015 que le jour de l'Hégire serait férié. Or cette fête mobile a eu lieu durant les vacances d'automne. M. Lassaux propose de la récupérer le jeudi de l'Ascension (14 mai 2015). Cette proposition recueille l'assentiment du conseil à l'unanimité.

8) Compte-rendu du conseil d'école du 16 février 2015

Mme Michel, Directrice de l'école, présente un compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 16 février dernier. Ce conseil portait essentiellement sur la présentation du calendrier scolaire 2015/2016 proposé et un point à mi-parcours sur les projets pédagogiques de l'école.

Sur ce dernier point, Mme Michel reprend brièvement les actions phares de l'école : Mus'Arts et la « grande lessive », les différentes APP, le projet technologie, le cross de l'école, le projet « petites balles jaunes », le projet astronomie...



9) Compte-rendu du CVL du 4 février 2015

M. Alfonsi présente les points qui ont été discutés lors du dernier CVL :

- Compte-rendu des exercices d'évacuation ;
- L'organisation de la soirée de fin d'année avec la création d'un comité d'organisation qui doit rechercher un local pour la soirée (la proposition du gymnase ne fait l'unanimité et fait ressortir de nombreux problèmes de logistique). La question de la remise des diplômes a également été abordée.

10) Questions diverses

Cinq questions émanent des personnels.

1. *Vu l'augmentation des effectifs et des diverses activités de surveillance, ne serait-il pas possibles d'envisager la création de postes de personnels de vie scolaire et d'étudier une meilleure répartition des moyens entre le collège et le lycée ?*

Pour les créations de postes priorité sera donnée aux postes d'enseignants et non enseignants sur le premier degré pour faire face à l'évolution des structures telle qu'elle a été prévue en 2012, ce qui n'empêchera pas de faire d'éventuelles demandes concernant la vie scolaire.

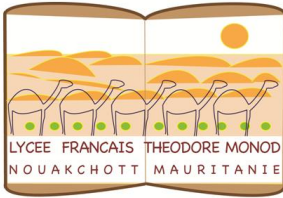
Le problème actuel se situe au niveau de la répartition spatiale (une vie scolaire lycée et une vie scolaire collège répartie sur 2 lieux différents) et sur des plages horaires non couvertes au lycée avec un seul surveillant. Si ces problèmes seront résolus dans la configuration du nouvel établissement, il est décidé de délocaliser un surveillant collège vers le lycée sur les plages non couvertes.

M. Lassaux présente également au conseil l'exemple du ratio nombre de surveillants/nombre d'élèves de 2 autres EGD. Les résultats sont les suivantes :

- LFTM : 1 surveillant pour 106 élèves
- Lycée d'Ager : 1 surveillant pour 90 élèves
- Lycée de Dakar : 1 surveillant pour 139 élèves.

2. *Vu les effectifs actuels des classes de 4^{ème}, est ce que pour la rentrée prochaine 4 classes de 3^{ème} sont prévues ? à partir de quel effectif maximum par classe, peut-on déterminer la création d'une nouvelle classe ?*

L'effectif actuel des classes de 4^{ème} est de 87 élèves, ce qui exclut la possibilité de la création d'une 4^{ème} classe en 3^{ème} à la rentrée prochaine. Il faudrait pour cela que l'affectif global atteigne au moins 100 élèves.



3. *La salle des professeurs étant exigüe et peu propice au travail serein et comme le nouveau lycée est toujours en attente, ne pourrait-on pas envisager de la déménager en lieu et place de la salle de réunion ? Dans la même logique, est-il prévu d'équiper chaque classe d'un ordinateur fixe en intranet afin de faciliter l'enregistrement des absences, des notes et du cahier de textes ?*

Nous avons besoin de la salle de réunions que l'on doit garder pour cette affectation. Ce qui est proposé, c'est de nettoyer et d'aménager l'ancien bureau de la directrice pour en faire une salle de travail fonctionnelle, avec des ordinateurs. A la reprise des travaux du lycée, nous pourrions également récupérer l'actuel bureau du VI immobilier.

4. *Pourrait-on définir la température maximale admissible au maintien des cours à l'intérieur des salles en période de grande chaleur ? Parallèlement, pourrait-on envisager un contrat de maintenance avec une compagnie spécialisée dans la climatisation ? Enfin, est-il prévu d'insonoriser les salles extrêmement phoniques pour la rentrée prochaine ?*

Il n'existe aucun texte définissant la température maximale admissible dans une salle de classe. Les travaux électriques prévus pour la rentrée prochaine devraient permettre une amélioration notable des climatiseurs. Nous possédons à l'heure actuelle un contrat de maintenance pour l'entretien des climatiseurs.

Par ailleurs la question de l'insonorisation des salles modulaires a été évoquée avec M. Guyon, architecte, maître d'œuvre des travaux du lycée, pour améliorer la situation.

5. *Enfin, ne pourrait-il pas être envisagé l'achat d'un autre photocopieur en parallèle à celui existant au vu des effectifs de l'établissement ? De même, ne pourrait-on envisager de réparer le reprocopieur existant ?*

Au regard de l'évolution de nos effectifs enseignants, l'achat d'un second photocopieur est actuellement à l'étude. Quant au reprocopieur, nous évaluerons s'il est réparable ou non.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.